

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 19 décembre 2023 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convocation du Conseil Communautaire 12 décembre 2023

Affichage du compte-rendu sommaire : 20 décembre 2023

Les organes délibérants des Communautés de Communes sont soumis aux dispositions relatives au fonctionnement des conseils municipaux, en tant qu'elles ne sont pas contraires à des dispositions propres à ces établissements, en application de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article renvoie notamment à l'article L. 2121-25 du même code qu'il convient de transposer en ce qui concerne l'affichage du compte rendu sommaire des séances des Conseils Communautaires, à défaut de disposition spécifique contraire. Ainsi, le compte rendu sommaire des séances de l'organe délibérant, comme pour le conseil municipal, doit être affiché dans les huit jours suivants au siège de la Communauté de Communes et mis en ligne sur son site internet.

Le dix-neuf décembre 2023 à vingt heures, à la Mairie d'Auvers-sur-Oise le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle MÉZIÈRES, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le douze décembre 2023.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Martine SALLON (donne pouvoir à Christophe BUATOIS), Alain PASQUET (donne pouvoir à Mr Brahim MOHA), Chantal DESHONS (donne pouvoir à Mr Jérôme LEPLAT), François DANCONNIER (donne pouvoir à Mr Olivier DESLANDES), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à Mr Claude NOËL), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Cécile HEBERT-JACQUET), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Sabina COLIN (donne pouvoir à Mr Eric COLIN),

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (MENOUVILLE)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mr Brahim MOHA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Assistait

Valérie RAMALHETE Assistante de Direction

Le quorum étant atteint, Madame La Présidente, déclare la séance ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 26 septembre 2023

Décisions prises par Madame la Présidente depuis le dernier Conseil Communautaire (en application de la délibération N°2021-11-12 du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2021 accordant délégation de pouvoirs à la Présidente) :

23-6	Signature d'un avenant N°1 au Marché Accord-cadre mono-attributaire à bon de commande pour l'entretien des voiries communautaires réseaux divers
23-7	M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre - section d'investissement

L'ordre du jour portera sur :

Point N°1 – DM 3 Budget Principal.

Point N°2 – DM 3 Office de Tourisme.

Point N°3 – Constitution de provisions pour créances douteuses.

Point N°4 – Subvention foyer rural Épiais-Rhus.

Point N°5 – Fêtes et Cérémonie

Point N°6 – Ouverture de crédits budget principal.

Point N°7 – Ouverture de crédits budget annexe Office de Tourisme

Point N°8 – Ouverture de crédits budget ZAE

Point N°9 – Tableau des effectifs

Point N°10 – Déclassement anticipé AD596

Point N°11 – Rapport d'activités 2022 CCSI

Point N°12 – Rapport d'activités SMIRTOM

Point N°13 – Rapport d'activités TRI ACTION

Point N°14 – Rapport d'activités TRI OR

Point N°15 – Rapport d'activités Crèche Auvers

Point N°16 – Rapport d'activités Crèche Ennery

Point N°17 – Motion MAGEO

Informations diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 26 septembre 2023

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

D'APPROUVER le compte rendu du Conseil Communautaire du 26 septembre 2023.

Décisions prises par Madame la Présidente depuis le dernier Conseil Communautaire (en application de la délibération N°2021-11-12 du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2021 accordant délégation de pouvoirs à la Présidente) :

23-6	Signature d'un avenant N°1 au Marché Accord-cadre mono-attributaire à bon de commande pour l'entretien des voiries communautaires réseaux divers
23-7	M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre - section d'investissement

1 – DM 3 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mr AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **MODIFIER** les crédits budgétaires de la façon suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-611-421 Contrats de prestations de services	0 00 €	15 000.00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-0 Personnel non titulaire - Rémunérations	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739218-7212 : Autres prél pour reversements de fiscalité entre col: locales	0.00 €	146 879.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	146 879.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6611-91 Dot aux amort des immobilisations incorporelles et corporelles	95 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65311-020 : indemnités de fonction (élus)	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65331-020 : (indemnités de fonction (CESECE-culture, éducation et sports)	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6561-020 : Organismes de regroupement	0.00 €	215 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65811-020 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0.00 €	17 926.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	242 926.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74718-313 : Participations Etat - Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €
R-7473-020 : Participations départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 879.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	46 879.00 €
R-755-845 : Dédits et pénalités perçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	227 926.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	227 926.00 €
Total FONCTIONNEMENT	130 000.00 €	404 805.00 €	0.00 €	274 805.00 €

 INVESTISSEMENT				
R-26128-01 Amort. autres agencements et aménagements de terrains	0 00 €	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €
R-26151-01 Amort. réseaux de voirie	0 00 €	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €
R-261531-01 Réseaux d'adduction d'eau	0 00 €	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €
R-261532-01 Réseaux d'assainissement	0 00 €	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €
R-261538-01 Amort. autres réseaux	0 00 €	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €
R-261571-01 Amort. matériel ferroviaire	0 00 €	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €
R-261636-01 : Amort. autre matériel informatique	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €
R-261648-01 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €
R-26168-01 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	95 000.00 €	0.00 €



Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-21568-020 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	95 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	95 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	95 000.00 €	0.00 €	95 000.00 €	0.00 €
Total Général	179 805.00 €		179 805.00 €	

APPROUVER la décision modificative n°3 du budget principal Communautaire pour l'année 2023.

2 – DM 3 : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Mr AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

➤ **MODIFIER** les crédits budgétaires de la façon suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-80632-020 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8288-020 : Autres services extérieurs	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7062-020 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total Général	20 000.00 €		20 000.00 €	

APPROUVER la décision modificative n°3 du budget annexe Office du Tourisme Communautaire pour l'année 2023.

3 – CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Rapporteur : Mr AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OPTER** à compter de 2023, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses d'appliquer le taux de 15% quel que soit l'ancienneté de la créance à l'exception de l'exercice comptable en cours,
- **DÉCIDER** de constituer une provision pour risques pour un montant de 1 140 euros au titre de l'année 2023,
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la CCSI au compte budgétaire 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants »,
- **PRÉCISER** que cette provision fera l'objet d'un examen annuel, suite à la transmission par le comptable public, d'un état des restes à recouvrer,
- **DIRE** que la CCSI est autorisée à reprendre la provision ainsi constituée, à hauteur du montant des créances recouvrées et/ou admises en non-valeur sur les exercices à venir.

4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE FOYER RURAL D'ÉPIAIS-RHUS

Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'association Foyer Rural d'Épiais-Rhus de 500 €
- **AUTORISER** la Présidente à procéder au versement de ladite subvention, au mois de décembre 2023,
- **PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 au chapitre 65.

5 – FÊTES ET CÉRÉMONIES

Rapporteur : Mr Claude NOËL

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les sapin et décorations de Noël, les jouets, les friandises pour les enfants, les chèques cadeaux, les prestations et cocktails servis lors des inaugurations et cérémonies officielles.
- **APPROUVER** les fleurs, bouquets, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et lors de réceptions officielles.
- **APPROUVER** le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- **APPROUVER** la location de matériel liée aux manifestations.
- **APPROUVER** les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

- **AUTORISER** Mme la Présidente ou son représentant à inscrire des dépenses au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.
- **DIRE** que les dépenses à inscrire au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » sont énumérées d'une manière générale ci-dessus.

6 – OUVERTURE DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mr AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **D'AUTORISER** à donner à la Présidente d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du budget général de l'exercice 2024 avant le vote du budget primitif dans les conditions suivantes :

Chapitre	Nature	Crédits ouverts en 2023	Montant autorisé (25%)
13 - Subventions d'investissement	1328 - Autres subventions, d'investissement rattachées aux actifs non amortissable	350 000,00	87 500,00
13 - Subventions d'investissement	1388 - Autres subventions d'investissement non transférables	5 000,00	1 250,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	142 005,41	35 501,35
20 - Immobilisation incorporelles	202 - Frais études, élaboration, modifiés et révisions doc d'urbanisme	85 000,00	21 250,00
20 - Immobilisation incorporelles	2031 - Frais d'études	84 066,00	21 016,50
20 - Immobilisation incorporelles	2088 - Autres immobilisations incorporelles	358 341,00	89 585,25
21 - Immobilisation corporelles	21351 - Install générales des constructions - Bâtiments publics	687 000,00	171 750,00
21 - Immobilisation corporelles	21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 566 567,96	391 641,99
21 - Immobilisation corporelles	21838 - Autre matériel informatique	50 000,00	12 500,00
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	208 333,33	52 083,33
23 - Immobilisations en cours	2318 - Autres immobilisations corporelles (en cours)	2 135 396,88	533 849,22

4581 - Opérations sous mandat	458102 - FRANCE SERVICES	52 000,00	13 000,00
	TOTAL	5 723 710 .58	1 430 927.65

7 – OUVERTURE DE CRÉDITS OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Mr AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **D'AUTORISER** à donner à la Présidente d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du budget général de l'exercice 2024 avant le vote du budget primitif dans les conditions suivantes :

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	Crédits ouverts en 2023	Montant autorisé (25%)
21 Immobilisations corporelles	21785	Matériel de téléphonie	500,00 €	125,00 €
	21848	Autres matériels	11 716,70 €	2 929,17 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			12 216,70 € €	3 054,17 €

8 – OUVERTURE DE CRÉDITS ZAE

Rapporteur : Mr AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **D'AUTORISER** à donner à la Présidente d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du budget général de l'exercice 2024 avant le vote du budget primitif dans les conditions suivantes :

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	Crédits ouverts en 2023	Montant autorisé (25%)
21 Immobilisations corporelles	2111	Terrains nus	420 000,00 €	105 000.00 €
	21318	Constructions autres bâtiments publics	299 987,34 €	74 996,84
	21534	Réseaux d'électrification	119 161,37 €	29 790,34
23 Immobilisations en cours	2313	Constructions (en cours)	2 930 722,70 €	732 680,68 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			3 769 871,41 €	942 467.85 €

9 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mr LAZAROFF

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **UNANIMITÉ** LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **La suppression :**
 - D'un poste de Directeur de halte-garderie catégorie A (passage en DSP)
 - De deux postes d'Auxiliaire de Puériculture à la halte-garderie catégorie C (passage DSP)
 - D'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation à la halte-garderie catégorie C (passage DSP)
- **La création :**
 - D'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet.
 - D'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet soit 18/35 heures.
- **D'APPROUVER** au 19 décembre 2023 le tableau des effectifs joint en annexe à la présente délibération.
- **PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents maintenus en surnombre suite à la suppression de ces emplois seront inscrits au budget.
- **PRECISER** que la rédaction de l'arrêté de mise en surnombre suite à la suppression de poste, votée par cette délibération, prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

10 – DM 2 : DÉCLASSEMENT ANTICIPÉ DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AD596

Rapporteur : Mr COUPPÉ

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **UNANIMITÉ** LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **DÉCIDER** la désaffectation des emplacements de stationnements issu de la parcelle cadastrée section AD numéro 596 matérialisés sur le plan topographique ci-joint avec prise d'effet effective au plus tard le 31 octobre 2024,
- **PRONONCER** le déclassement par anticipation du domaine public communautaire de l'emprise de la parcelle AD n° 596 correspondants aux places de stationnement représentées sur le plan ci-joint,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires au déclassement anticipé et à la désaffectation des emplacements de stationnement ainsi qu'à signer tous documents, effectuer toutes formalités ou démarches nécessaires.

11 – RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2022 CCSI

Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **UNANIMITÉ** LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'activités.

- **DIRE** que le rapport d'activités de l'année 2022 sera adressé aux Maires des communes membres et que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des conseils communautaires.

12 – RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2022 SYNDICAT SMIRTOM

Rapporteur : Mr Alain DEVILLEBICHOT

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** le rapport d'activités su syndicat SMIRTOM au titre de l'année 2022 (document annexé à la présente délibération) ,
- **AUTORISER** Mme la Présidente ou son représentant à notifier tous documents afférents.

13 – RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2022 SYNDICAT TRI-ACTION

Rapporteur : Mr Alain DEVILLEBICHOT

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** le rapport d'activités su syndicat Tri-action au titre de l'année 2022 (document annexé à la présente délibération) ,
- **AUTORISER** Mme la Présidente ou son représentant à notifier tous documents afférents.

14 – RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2022 SYNDICAT TRI-OR

Rapporteur : Mr Alain DEVILLEBICHOT

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** le rapport d'activités su syndicat Tri-or au titre de l'année 2022 (document annexé à la présente délibération) ,
- **AUTORISER** Mme la Présidente ou son représentant à notifier tous documents afférents.

15 – RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2022 : Crèche les Tournesols – LPCR Auvers-sur-Oise

Rapporteur : Mr LAZAROFF

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** le rapport d'activités du délégataire LPCR au titre de l'année 2022 (document annexé à la présente délibération),
- **AUTORISER** Mme La Présidente ou son représentant à notifier tous documents y afférents.

16 – RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2022 : Crèche les COQUELICOTS – LPCR ENNERY

Rapporteur : Mr LAZAROFF

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **APPROUVER** le rapport d'activités du délégataire LPCR au titre de l'année 2022 (document annexé à la présente délibération),
- **AUTORISER** Mme La Présidente ou son représentant à notifier tous documents y afférents.

17 – MAGEO RAPPEL DES ENGAGEMENTS DE VNF ET DES CONTRAINTES DU VAL D'OISE

Rapporteur : Mr BUATOIS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **ADOPTER** la motion intitulée « MAGEO : le Val d'Oise rappelle à VNF ses engagements sur la neutralité hydraulique et la compensation de l'érosion des berges », jointe au présent rapport
- **AUTORISER** Mme la Présidente, au travers de la motion qui sera adressée à VNF et transmise à l'ensemble des intercommunalités riveraines de l'Oise dans le Val d'Oise, à :

- Rappeler les attentes et les exigences du territoire sur la neutralité hydraulique du projet MAGEO
- Rappeler les engagements de Voies Navigables de France sur la compensation de l'érosion accélérée des berges dans le Val d'Oise du fait du futur passage des grands rhénans ;
- Obtenir de Voies Navigables de France la garantie que le modèle de prévision de crue et son adaptation à l'ouvrage de Verneuil-en-Halatte permettra à minima de neutraliser de façon efficace et pérenne l'effet hydraulique de MAGEO.

Mme La Présidente lève la séance à 21H15

Compte-rendu sommaire à disposition dans l'attente du procès-verbal complet qui sera mis en ligne après approbation des conseillers communautaires lors d'une prochaine séance.

À Auvers-sur-Oise, le 19 décembre 2023.

Isabelle MÉZIÈRES
Présidente de la C.C.S.I.



Les annexes des délibérations sont consultables aux jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 19 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 12 décembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS:

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Martine SALLON (donne pouvoir à Mr Christophe BUATOIS), Alain PASQUET (donne pouvoir à Mr Brahim MOHA), Chantal DESHONS (donne pouvoir à Mr Jérôme LEPLAT), François DANCONNIER (donne pouvoir à Mr Olivier DESLANDES), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à Mr Claude NOËL), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Cécile HEBERT-JACQUET), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Sabina COLIN (donne pouvoir à Mr Eric COLIN),

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (MENOUVILLE)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-12-01- DM 3 : BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif du budget annexe Office du Tourisme Communautaire en date du 11 avril 2023,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 12 décembre 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires du budget principal CCSI pour la prise en compte de recettes supplémentaires liées au contentieux des voiries communautaires d'Auvers-sur-Oise et de Butry-sur-Oise (transfert CCVOI), à des subventions DRAC pour le CTL et du Département pour le Conservatoire ainsi qu'un réajustement des dotations aux amortissements et des virements de crédits de chapitre à chapitre.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **MODIFIE** les crédits budgétaires de la façon suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-511-4221 Contrats de prestations de services	0 00 €	15 000.00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-0 Personnel non titulaire - Rémunérations	30 000.00 €	0.00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739218-7212 : Autres prél pour reversements de fiscalité entre coll locales	0 00 €	146 879.00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	146 879.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-01 Dot aux amort des immobilisations incorporelles et corporelles	95 000 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65311-020 : Indemnités de fonction (élus)	0 00 €	5 000.00 €	0 00 €	0 00 €
D-65331-020 Indemnités de fonction (CESECE-culture, éducation et sports)	0 00 €	5 000.00 €	0 00 €	0 00 €
D-6561-020 : Organismes de regroupement	0 00 €	215 000.00 €	0 00 €	0 00 €
D-65811-020 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0 00 €	17 926.00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	242 926.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000.00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74718-313 Participations Etat - Autres	0 00 €	0 00 €	0 00 €	40 000.00 €
R-7473-020 : Participations départements	0 00 €	0 00 €	0 00 €	6 878.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	46 878.00 €
R-756-845 Débits et pénalités perçus	0 00 €	0 00 €	0 00 €	227 926.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	227 926.00 €
Total FONCTIONNEMENT	130 000.00 €	404 805.00 €	0.00 €	274 805.00 €

INVESTISSEMENT				
R-26128-01 Amort autres agencements et aménagements de terrains	0 00 €	0 00 €	5 000 00 €	0 00 €
R-26151-01 : Amort réseaux de voirie	0 00 €	0 00 €	17 000 00 €	0 00 €
R-261531-01 Réseaux d'adduction d'eau	0 00 €	0 00 €	4 000 00 €	0 00 €
R-261532-01 Réseaux d'assainissement	0 00 €	0 00 €	30 000 00 €	0 00 €
R-261538-01 Amort autres réseaux	0 00 €	0 00 €	3 000 00 €	0 00 €
R-261571-01 Amort matériel ferroviaire	0 00 €	0 00 €	6 000 00 €	0 00 €
R-261836-01 Amort autre matériel informatique	0 00 €	0 00 €	15 000 00 €	0 00 €
R-261848-01 Amort autres matériels de bureau et mobiliers	0 00 €	0 00 €	3 000 00 €	0 00 €
R-26188-01 Amort autres	0 00 €	0 00 €	10 000 00 €	0 00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	95 000.00 €	0.00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-21568-020 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	95 000 00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	95 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	95 000.00 €	0.00 €	95 000.00 €	0.00 €
Total Général	179 805.00 €		179 805.00 €	

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget principal Communautaire pour l'année 2023.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 19 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 12 décembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Martine SALLON (donne pouvoir à Mr Christophe BUATOIS), Alain PASQUET (donne pouvoir à Mr Brahim MOHA), Chantal DESHONS (donne pouvoir à Mr Jérôme LEPLAT), François DANCONNIER (donne pouvoir à Mr Olivier DESLANDES), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à Mr Claude NOËL), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Cécile HEBERT-JACQUET), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Sabina COLIN (donne pouvoir à Mr Eric COLIN),

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (MENOUVILLE)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-12-02- DM 3 : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif du budget annexe Office du Tourisme Communautaire en date du 11 avril 2023,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 12 décembre 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires du budget annexe Office du Tourisme Communautaire pour la prise en compte de recettes supplémentaires au chapitre 70.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

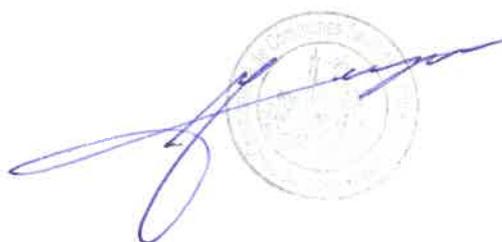
- **MODIFIE** les crédits budgétaires de la façon suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-80632-020 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8288-020 : Autres services extérieurs	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7062-020 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total Général		20 000.00 €		20 000.00 €

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget annexe Office du Tourisme Communautaire pour l'année 2023.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 19 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 12 décembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Martine SALLON (donne pouvoir à Mr Christophe BUATOIS), Alain PASQUET (donne pouvoir à Mr Brahim MOHA), Chantal DESHONS (donne pouvoir à Mr Jérôme LEPLAT), François DANCONNIER (donne pouvoir à Mr Olivier DESLANDES), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à Mr Claude NOËL), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Cécile HEBERT-JACQUET), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Sabina COLIN (donne pouvoir à Mr Eric COLIN),

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (MENOUVILLE)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-12-03 – CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L212-29 et L2241-1,

Vu la nomenclature comptable M57,

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article L.2321-2 al 29 et R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Le mécanisme comptable de la provision permet d'appréhender cette incertitude, fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (principe de droit commun).

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur ont échangé leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. Il en résulte que pour toutes créances prises en charge avant l'exercice en cours, un taux de dépréciation de 15 % sera appliqué.

Il s'agit d'une opération d'ordre semi-budgétaire (émission d'un mandat d'ordre mixte au c/6817). La provision pour créances douteuses pour l'année 2023 s'élève à 1 140 euros,

Considérant que la méthode retenue pour fixer le montant de la provision à constater peut-être l'application d'un taux de non-recouvrement unique quel que soit l'ancienneté de la créance,

Considérant que l'état des restes à recouvrer au 31/12/2022 transmis par la DGFIP de 7 598.13 euros laisse apparaître des sommes dont le recouvrement est potentiellement compromis,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **OPTE** à compter de 2023, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses d'appliquer le taux de 15% quel que soit l'ancienneté de la créance à l'exception de l'exercice comptable en cours,
- **DÉCIDE** de constituer une provision pour risques pour un montant de 1 140 euros au titre de l'année 2023,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la CCSI au compte budgétaire 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants »,
- **PRÉCISE** que cette provision fera l'objet d'un examen annuel, suite à la transmission par le comptable public, d'un état des restes à recouvrer,
- **DIT** que la CCSI est autorisée à reprendre la provision ainsi constituée, à hauteur du montant des créances recouvrées et/ou admises en non-valeur sur les exercices à venir.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 19 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 12 décembre 2023 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Martine SALLON (donne pouvoir à Mr Christophe BUATOIS), Alain PASQUET (donne pouvoir à Mr Brahim MOHA), Chantal DESHONS (donne pouvoir à Mr Jérôme LEPLAT), François DANCONNIER (donne pouvoir à Mr Olivier DESLANDES), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à Mr Claude NOËL), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Cécile HEBERT-JACQUET), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Sabina COLIN (donne pouvoir à Mr Eric COLIN),

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (MENOUVILLE)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-12-04 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE FOYER RURAL D'ÉPIAIS-RHUS

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'association Foyer Rural d'Épiais-Rhus sollicitant une subvention de fonctionnement de 500 €,

Vu la commission finances qui s'est réunie le 12 décembre 2023,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement à l'association Foyer Rural d'Épiais-Rhus de 500 €
- **AUTORISE** la Présidente à procéder au versement de ladite subvention, au mois de décembre 2023,
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 au chapitre 65.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023.

La Présidente,
Isabelle Mézières



Bureaux communautaires :

Office du tourisme - Parc Van GOGH - 38 rue du Général de Gaulle - 95 430 AUVERS-SUR-OISE
Tél : 01.85.38.03.70. www.sausseron-impressionnistes.fr

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 19 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 12 décembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Martine SALLON (donne pouvoir à Mr Christophe BUATOIS), Alain PASQUET (donne pouvoir à Mr Brahim MOHA), Chantal DESHONS (donne pouvoir à Mr Jérôme LEPLAT), François DANCONNIER (donne pouvoir à Mr Olivier DESLANDES), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à Mr Claude NOËL), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Cécile HEBERT-JACQUET), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Sabina COLIN (donne pouvoir à Mr Eric COLIN),

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (MENOUVILLE)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-12-05 FÊTES ET CÉRÉMONIES

Vu l'article D1617-19 du Code Général des collectivités territoriales,

Mme la Présidente informe les membres du conseil communautaire qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à inscrire au compte 6232 : « Fêtes et Cérémonies » conformément aux instructions règlementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les sapin et décorations de Noël, les jouets, les friandises pour les enfants, les chèques cadeaux, les prestations et cocktails servis lors des inaugurations et cérémonies officielles.

Communauté de communes

SAUSSERON

IMPRESSIONNISTES

- **APPROUVE** les fleurs, bouquets, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et lors de réceptions officielles.
- **APPROUVE** le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- **APPROUVE** la location de matériel liée aux manifestations.
- **APPROUVE** les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.
- **AUTORISE** Mme la Présidente ou son représentant à inscrire des dépenses au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

- **DIT** que les dépenses à inscrire au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » sont énumérées d'une manière générale ci-dessus.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 19 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 12 décembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Martine SALLON (donne pouvoir à Mr Christophe BUATOIS), Alain PASQUET (donne pouvoir à Mr Brahim MOHA), Chantal DESHONS (donne pouvoir à Mr Jérôme LEPLAT), François DANCONNIER (donne pouvoir à Mr Olivier DESLANDES), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à Mr Claude NOËL), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Cécile HEBERT-JACQUET), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Sabina COLIN (donne pouvoir à Mr Eric COLIN),

BSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (MENOUVILLE)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-12-06 OUVERTURE DE CRÉDITS BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la clôture de l'exercice en décembre 2023,

Considérant le vote du budget en avril 2023,

Considérant la nécessité d'autoriser l'exécutif de la collectivité, à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement de l'année 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **L'AUTORISATION** donnée à la Présidente d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du budget général de l'exercice 2024 avant le vote du budget primitif dans les conditions suivantes :

Chapitre	Nature	Crédits ouverts en 2023	Montant autorisé (25%)
13 - Subventions d'investissement	1328 - Autres subventions, d'investissement rattachées aux actifs non amortissable	350 000,00	87 500,00
13 - Subventions d'investissement	1388 - Autres subventions d'investissement non transférables	5 000,00	1 250,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	142 005,41	35 501,35
20 - Immobilisation incorporelles	202 - Frais études, élaboration, modifiés et révisions doc d'urbanisme	85 000,00	21 250,00
20 - Immobilisation incorporelles	2031 - Frais d'études	84 066,00	21 016,50
20 - Immobilisation incorporelles	2088 - Autres immobilisations incorporelles	358 341,00	89 585,25
21 - Immobilisation corporelles	21351 - Install générales des constructions - Bâtiments publics	687 000,00	171 750,00
21 - Immobilisation corporelles	21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 566 567,96	391 641,99
21 - Immobilisation corporelles	21838 - Autre matériel informatique	50 000,00	12 500,00
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	208 333,33	52 083,33
23 - Immobilisations en cours	2318 - Autres immobilisations corporelles (en cours)	2 135 396,88	533 849,22
4581 - Opérations sous mandat	458102 - FRANCE SERVICES	52 000,00	13 000,00
	TOTAL	5 723 710.58	1 430 927.65

Fait et délibéré le 19 décembre 2023.

La Présidente,
 Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 19 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 12 décembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Martine SALLON (donne pouvoir à Mr Christophe BUATOIS), Alain PASQUET (donne pouvoir à Mr Brahim MOHA), Chantal DESHONS (donne pouvoir à Mr Jérôme LEPLAT), François DANCONNIER (donne pouvoir à Mr Olivier DESLANDES), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à Mr Claude NOËL), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Cécile HEBERT-JACQUET), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Sabina COLIN (donne pouvoir à Mr Eric COLIN),

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (MENOUVILLE)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-12-07 OUVERTURE DE CRÉDITS OFFICE DE TOURISME

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la clôture de l'exercice en décembre 2023,

Considérant le vote du budget en avril 2023,

Considérant la nécessité d'autoriser l'exécutif de la collectivité, à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement de l'année 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **L'AUTORISATION** donnée à la Présidente d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du budget général de l'exercice 2024 avant le vote du budget primitif dans les conditions suivantes :

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	Crédits ouverts en 2023	Montant autorisé (25%)
21 Immobilisations corporelles	21785	Matériel de téléphonie	500,00 €	125,00 €
	21848	Autres matériels	11 716,70 €	2 929,17 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			12 216,70 € €	3 054,17 €

Fait et délibéré le 19 décembre 2023.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 19 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 12 décembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Martine SALLON (donne pouvoir à Mr Christophe BUATOIS), Alain PASQUET (donne pouvoir à Mr Brahim MOHA), Chantal DESHONS (donne pouvoir à Mr Jérôme LEPLAT), François DANCONNIER (donne pouvoir à Mr Olivier DESLANDES), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à Mr Claude NOËL), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Cécile HEBERT-JACQUET), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Sabina COLIN (donne pouvoir à Mr Eric COLIN),

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (MENOUVILLE)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-12-08 OUVERTURE DE CRÉDITS ZAE

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la clôture de l'exercice en décembre 2023,

Considérant le vote du budget en avril 2023,

Considérant la nécessité d'autoriser l'exécutif de la collectivité, à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement de l'année 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **L'AUTORISATION** donnée à la Présidente d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du budget général de l'exercice 2024 avant le vote du budget primitif dans les conditions suivantes :

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	Crédits ouverts en 2023	Montant autorisé (25%)
21 Immobilisations corporelles	2111	Terrains nus	420 000,00 €	105 000,00 €
	21318	Constructions autres bâtiments publics	299 987,34 €	74 996,84
	21534	Réseaux d'électrification	119 161,37 €	29 790,34
23 Immobilisations en cours	2313	Constructions (en cours)	2 930 722,70 €	732 680,68 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			3 769 871,41 €	942 467,85 €

Fait et délibéré le 19 décembre 2023.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 19 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 12 décembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Martine SALLON (donne pouvoir à Mr Christophe BUATOIS), Alain PASQUET (donne pouvoir à Mr Brahim MOHA), Chantal DESHONS (donne pouvoir à Mr Jérôme LEPLAT), François DANCONNIER (donne pouvoir à Mr Olivier DESLANDES), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à Mr Claude NOËL), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Cécile HEBERT-JACQUET), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Sabina COLIN (donne pouvoir à Mr Eric COLIN),

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (MENOUVILLE)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

DE 2023-12-09 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP)

VU le budget communautaire,

VU l'avis du comité social territorial en date du : 4 avril 2023

VU le tableau des effectifs adopté par le conseil communautaire : 19 décembre 2023

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

CONSIDERANT qu'il convient de préciser la délibération 2023-04-25 et d'annuler la délibération 2023-09-17.

CONSIDERANT qu'il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial (CST).

CONSIDERANT la délibération DE2022-11-01, indiquant le choix du délégataire pour la concession de service public relative à la gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance,

CONSIDERANT la suppression des postes sur la halte-garderie Pomme de Reinette suite au passage de cet établissement en Délégation du Service Public (DSP),

Communauté de communes

SAUSSERON

IMPRESSIONNISTES

CONSIDERANT le passage en DSP la halte-garderie Pomme de Reinette, l'adjoint territorial d'animation titulaire est placé en surnombre,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un emploi permanent à temps complet pour assurer les missions de chargé de coopération en lien avec la CAF,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un emploi à temps non complet pour assurer les missions en lien avec le Contrat de Territoire Lecture,

CONSIDERANT que les besoins de service justifient le recrutement d'un agent d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure,

CONSIDERANT que les besoins de service justifient le recrutement d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet soit 18/35 heures.

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes afin de tenir compte de la situation suivante :

➤ **SUPPRESSION :**

- D'un poste d'éducateur de jeunes enfants (Directeur de la halte-garderie suite au passage en DSP)
- De deux postes d'Auxiliaire de Puériculture à la halte-garderie catégorie C (passage DSP)
- D'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation à la halte-garderie catégorie C (passage DSP)

➤ **CREATION :**

- D'un auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet.
- D'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet soit 18/35 heures.

Le conseil Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **La suppression :**

- D'un poste de Directeur de halte-garderie catégorie A (passage en DSP)
- De deux postes d'Auxiliaire de Puériculture à la halte-garderie catégorie C (passage DSP)
- D'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation à la halte-garderie catégorie C (passage DSP)

➤ **La création :**

- D'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet.
- D'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet soit 18/35 heures.

➤ **APPROUVE** au 19 décembre 2023 le tableau des effectifs joint en annexe à la présente délibération.

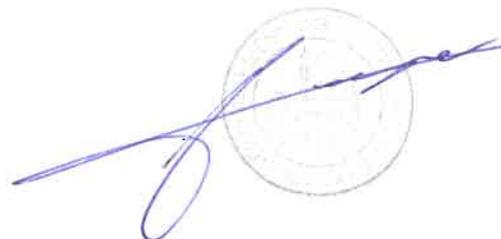
➤ **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents maintenus en surnombre suite à la suppression de ces emplois seront inscrits au budget.

➤ **PRECISE** que la rédaction de l'arrêté de mise en surnombre suite à la suppression de poste, votée par cette délibération, prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Tableau des effectifs au 19 décembre 2023

Fait et délibéré le 19 décembre 2023

La Présidente,
Isabelle Mézières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 19 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 12 décembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Martine SALLON (donne pouvoir à Mr Christophe BUATOIS), Alain PASQUET (donne pouvoir à Mr Brahim MOHA), Chantal DESHONS (donne pouvoir à Mr Jérôme LEPLAT), François DANCONNIER (donne pouvoir à Mr Olivier DESLANDES), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à Mr Claude NOËL), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Cécile HEBERT-JACQUET), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Sabina COLIN (donne pouvoir à Mr Eric COLIN),

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (MENOUVILLE)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-12-10 – DÉCLASSEMENT ANTICIPÉ DE LA PARCELLE CADASTRÉ SECTION AD 596 À ENNERY

La parcelle cadastrée section AD numéro 596 d'une contenance de 24 028m² sis à ENNERY (95300) correspond à un terrain sur lequel se trouvent actuellement implantés divers équipements et ouvrages formant un plateau sportif objet actuellement d'un bail emphytéotique au profit de l'ASPTT du 95 et faisant partie du domaine privé de la Communauté de Communes et à plusieurs emplacements de stationnement en bataille situés le long de la rue de la Chapelle Saint Antoine dépendant du domaine public en tant qu'ils sont affectés à l'usage direct du public.

Les 24 emplacements de stationnement dépendant du domaine public sont matérialisés en jaune sur le plan parcellaire demeuré joint aux présentes.

Un projet de construction est envisagé sur la parcelle cadastrée section AD numéro 596.

Ce projet est porté par les sociétés dénommées ALSEI ENTREPRISE et SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DEPARTEMENTALE POUR L'AMENAGEMENT DU VAL D'OISE (SEMAVO). Elles prévoient la construction de bâtiments PME-PMI pour une surface de plancher d'environ 10 000m².

En vertu de l'article L.3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques « les biens des personnes publiques [...] qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles ».

En ce sens, les biens faisant partie du domaine public communautaire (en l'espèce l'emprise des emplacements de stationnement susvisés) doivent être déclassés et donc intégrés dans le domaine privé communautaire avant toute cession à une personne privée.

En principe, en application de l'article L.2141-1 de ce même code, l'acte de déclassement nécessite de constater préalablement que le bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage du public.

Toutefois, l'article L.2141-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques prévoit une dérogation à ce principe en permettant le déclassement par anticipation.

Cette procédure permet de déclasser le bien avant sa désaffectation effective.

Le recours à cette procédure se justifie pour maintenir l'usage des emplacements de stationnements par le public durant la procédure de cession.

D'autre part le déclassement anticipé présente l'intérêt de permettre la signature d'une promesse de vente, ainsi que l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme.

L'article L2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques prévoit que la désaffectation prenne effet dans un délai maximal de 6 ans à compter de l'acte de déclassement.

La désaffectation du site est envisagée préalablement à la signature de l'acte de vente définitif et au démarrage des travaux.

Compte tenu des délais envisagés pour la réalisation de l'opération, il est proposé de fixer la désaffectation du site au plus tard le 31 janvier 2025.

La présente délibération a donc pour objet de proposer au Conseil Communautaire de décider de la désaffectation et de prononcer le déclassement anticipé des emplacements de stationnement tels qu'identifiés sur le plan topographique ci-joint en vue de la cession de la parcelle cadastrée section AD numéro 596 aux sociétés dénommées ALSEI ENTREPRISE et SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DEPARTEMENTALE POUR L'AMENAGEMENT DU VAL D'OISE (SEMAVO).

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L212-29 et L2241-1,
- Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2141-2 et L.3111-1,
- Vu** la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « loi Sapin 1 », et notamment son article 35 relatif au mécanisme de déclassement anticipé,
- Vu** le plan topographique ci-annexé,
- Vu** l'étude d'impact pluriannuelle préalable au déclassement anticipé des emplacements de stationnements publics à ENNERY, chemin de la chapelle Saint Antoine, parcelle AD n° 596,
- Vu** la nouvelle classification de la parcelle AD n° 596 au PLU approuvé le 10 mai 2022, destinant le terrain à l'accueil d'entreprises,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes est propriétaire de la parcelle cadastrée AD n° 596 qui est en partie occupée par des places de stationnement en bataille le long de la rue de la Chapelle Saint Antoine à Ennery,

CONSIDÉRANT que la communauté de communes souhaite vendre la parcelle AD n° 596 pour développer un ensemble de bâtiments d'activités offrant ainsi de nouvelles possibilités d'implantation à de petites et moyennes entreprises,

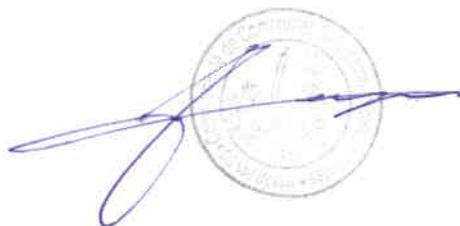
CONSIDÉRANT que la Communauté de communes souhaite laisser les places de stationnement accessibles au public jusqu'à la mise en œuvre de la procédure de désaffectation, il est opportun de procéder au déclassement par anticipation du domaine public des emplacements de stationnement en application de l'article L.2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** la désaffectation des emplacements de stationnements issu de la parcelle cadastrée section AD numéro 596 matérialisés sur le plan topographique ci-joint avec prise d'effet effective au plus tard le 31 octobre 2024,
- **PRONONCE** le déclassement par anticipation du domaine public communautaire de l'emprise de la parcelle AD n° 596 correspondants aux places de stationnement représentées sur le plan ci-joint,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires au déclassement anticipé et à la désaffectation des emplacements de stationnement ainsi qu'à signer tous documents, effectuer toutes formalités ou démarches nécessaires.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 19 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 12 décembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphane LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Martine SALLON (donne pouvoir à Mr Christophe BUATOIS), Alain PASQUET (donne pouvoir à Mr Brahim MOHA), Chantal DESHONS (donne pouvoir à Mr Jérôme LEPLAT), François DANCONNIER (donne pouvoir à Mr Olivier DESLANDES), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à Mr Claude NOËL), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Cécile HEBERT-JACQUET), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Sabina COLIN (donne pouvoir à Mr Eric COLIN),

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (MENOUVILLE)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-12-11 RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2022 CCSI

Vu l'article l5211-39 DU Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la Présidente de l'Établissement Public de Coopération Intercommunales doit adresser chaque année , la Présidente de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Considérant que ce rapport d'activités est présenté en séance au Conseillers Communautaires.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités.
- **DIT** que le rapport d'activités de l'année 2022 sera adressé aux Maires des communes membres et que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des conseils communautaires.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 19 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 12 décembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Martine SALLON (donne pouvoir à Mr Christophe BUATOIS), Alain PASQUET (donne pouvoir à Mr Brahim MOHA), Chantal DESHONS (donne pouvoir à Mr Jérôme LEPLAT), François DANCONNIER (donne pouvoir à Mr Olivier DESLANDES), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à Mr Claude NOËL), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Cécile HEBERT-JACQUET), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Sabina COLIN (donne pouvoir à Mr Eric COLIN),

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (MENOUVILLE)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-12-12 – RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2022 : SYNDICAT SMIRTOM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2224-5 et L5211-39

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes et notamment son article 14.5 portant sur la collecte et le traitement des déchets et déchets assimilés,

Considérant que la compétence liée à la collecte des déchets est exercée sur le territoire par délégation à trois syndicats intercommunaux :

- Le syndicat TRI-ACTION gère la collecte et le traitement des déchets de la ville d'Auvers-sur-Oise.
- Le syndicat TRI-OR gère la collecte et le traitement des déchets pour les villes d'Hédouville et Frouville.
- Le Syndicat SMIRTOM (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) : gère les déchets des villes : Arronville, Butry-sur-Oise, Ennery, Épiais-Rhus, Génicourt, Hérouville-en-Vexin, Labbeville, Livilliers, Menouville, Nesles-la-Vallée, Vallangoujard

Considérant que l'obligation faite aux collectivités territoriales de rédiger un rapport annuel présenté en conseil communautaire dont une partie est consacrée au prix et la qualité du service d'élimination des déchets visant un double objectif, à savoir :

- Permettre aux élus de présenter l'ensemble des résultats d'une année écoulée,
- Favoriser la transparence vis-à-vis des usagers en assurant la publicité du rapport

Sur ces bases, le rapport se doit d'être clair, simple et permettre aux assemblées comme aux citoyens de mieux connaître l'organisation générale du service, son coût, ainsi que les principaux événements de l'année écoulée et les orientations pour l'année à venir

Mme la Présidente présente ledit rapport aux membres du Conseil Communautaire et précise qu'il sera envoyé au Conseil Municipal de chaque commune membre et qu'il sera également à la disposition du public afin d'informer les usagers du service

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'activités du syndicat SMIRTOM au titre de l'année 2022 (document annexé à la présente délibération) ,
- **AUTORISE** Mme la Présidente ou son représentant à notifier tous documents afférents.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 19 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 12 décembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Martine SALLON (donne pouvoir à Mr Christophe BUATOIS), Alain PASQUET (donne pouvoir à Mr Brahim MOHA), Chantal DESHONS (donne pouvoir à Mr Jérôme LEPLAT), François DANCONNIER (donne pouvoir à Mr Olivier DESLANDES), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à Mr Claude NOËL), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Cécile HEBERT-JACQUET), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Sabina COLIN (donne pouvoir à Mr Eric COLIN),

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (MENOUVILLE)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-12-13 – RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2022 : SYNDICAT TRI-ACTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2224-5 et L5211-39

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes et notamment sont article 14.5 portant sur la collecte et le traitement des déchets et déchets assimilés,

Considérant que la compétence liée à la collecte des déchets est exercée sur le territoire par délégation à trois syndicats intercommunaux :

- Le syndicat TRI-ACTION gère la collecte et le traitement des déchets de la ville d'Auvers-sur-Oise.
- Le syndicat TRI-OR gère la collecte et le traitement des déchets pour les villes d'Hédouville et Frouville.
- Le Syndicat SMIRTOM (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) : gère les déchets des villes : Arronville, Butry-sur-Oise, Ennery, Epiais-Rhus, Génicourt, Hérouville-en-Vexin, Labbeville, Livilliers, Ménouville, Nesles-la-Vallée, Vallangoujard

Considérant que l'obligation faite aux collectivités territoriales de rédiger un rapport annuel présenté en conseil communautaire dont une partie est consacrée au prix et la qualité du service d'élimination des déchets visant un double objectif, à savoir :

- Permettre aux élus de présenter l'ensemble des résultats d'une année écoulée,

- Favoriser la transparence vis-à-vis des usagers en assurant la **publicité du rapport**

Sur ces bases, le rapport se doit d'être clair, simple et permettre aux assemblées comme aux citoyens de mieux connaître l'organisation générale du service, son coût, ainsi que les principaux événements de l'année écoulée et les orientations pour l'année à venir

Mme la Présidente présente ledit rapport aux membres du Conseil Communautaire et précise qu'il sera envoyé au Conseil Municipal de chaque commune membre et qu'il sera également à la disposition du public afin d'informer les usagers du service

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'activités du syndicat Tri-action au titre de l'année 2022 (document annexé à la présente délibération) ,
- **AUTORISE** Mme la Présidente ou son représentant à notifier tous documents afférents.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 19 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 12 décembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Martine SALLON (donne pouvoir à Mr Christophe BUATOIS), Alain PASQUET (donne pouvoir à Mr Brahim MOHA), Chantal DESHONS (donne pouvoir à Mr Jérôme LEPLAT), François DANCONNIER (donne pouvoir à Mr Olivier DESLANDES), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à Mr Claude NOËL), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Cécile HEBERT-JACQUET), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Sabina COLIN (donne pouvoir à Mr Eric COLIN),

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (MENOUVILLE)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-12-14 – RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2022 : SYNDICAT TRI-OR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2224-5 et L5211-39,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes et notamment son article 14.5 portant sur la collecte et le traitement des déchets et déchets assimilés,

Considérant que la compétence liée à la collecte des déchets est exercée sur le territoire par délégation à trois syndicats intercommunaux :

- Le syndicat TRI-ACTION gère la collecte et le traitement des déchets de la ville d'Auvers-sur-Oise.
- Le syndicat TRI-OR gère la collecte et le traitement des déchets pour les villes d'Hédouville et Frouville.
- Le Syndicat SMIRTOM (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) : gère les déchets des villes : Arronville, Butry-sur-Oise, Ennery, Épiais-Rhus, Génicourt, Hérouville-en-Vexin, Labbeville, Livilliers, Menouville, Nesles-la-Vallée, Vallangoujard

Considérant que l'obligation faite aux collectivités territoriales de rédiger un rapport annuel présenté en conseil communautaire dont une partie est consacrée au prix et la qualité du service d'élimination des déchets visant un double objectif, à savoir :

- Permettre aux élus de présenter l'ensemble des résultats d'une année écoulée,
- Favoriser la transparence vis-à-vis des usagers en assurant la publicité du rapport

Sur ces bases, le rapport se doit d'être clair, simple et permettre aux assemblées comme aux citoyens de mieux connaître l'organisation générale du service, son coût, ainsi que les principaux événements de l'année écoulée et les orientations pour l'année à venir

Mme la Présidente présente ledit rapport aux membres du Conseil Communautaire et précise qu'il sera envoyé au Conseil Municipal de chaque commune membre et qu'il sera également à la disposition du public afin d'informer les usagers du service

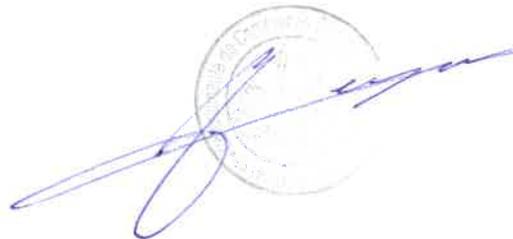
Considérant qu'aucune observation n'a été formulée,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'activités du syndicat Tri-or au titre de l'année 2022 (document annexé à la présente délibération) ,
- **AUTORISE** Mme la Présidente ou son représentant à notifier tous documents afférents.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES

A blue ink signature of Isabelle Mézières is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAUSSERON IMPRESSIONNISTES' around the perimeter and '19120' in the center.

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 19 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 12 décembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Martine SALLON (donne pouvoir à Mr Christophe BUATOIS), Alain PASQUET (donne pouvoir à Mr Brahim MOHA), Chantal DESHONS (donne pouvoir à Mr Jérôme LEPLAT), François DANCONNIER (donne pouvoir à Mr Olivier DESLANDES), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à Mr Claude NOËL), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Cécile HEBERT-JACQUET), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Sabina COLIN (donne pouvoir à Mr Eric COLIN),

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (MENOUVILLE)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-12-15 – RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2022 : Crèche les Tournesols – LPCR Auvers-sur-Oise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2224-5 et L5211-39,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, et notamment son article 16.4 portant sur l'aménagement et gestion, directe ou indirecte, de lieux publics d'accueil collectif des enfants,

Considérant que la compétence liée à l'aménagement et gestion, directe de la crèche d'Auvers-sur-Oise est exercée sur le territoire par le délégataire LPCR (les petits chaperons rouges),

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'activités du délégataire LPCR au titre de l'année 2022 (document annexé à la présente délibération),
- **AUTORISE** Mme La Présidente ou son représentant à notifier tous documents y afférents.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



Bureaux communautaires :

Office du tourisme - Parc Van GOGH - 38 rue du Général de Gaulle - 95 430 AUVERS-SUR-OISE

Tél : 01.85.38.03.70. www.sausseron-impressionnistes.fr

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 19 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 12 décembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Martine SALLON (donne pouvoir à Mr Christophe BUATOIS), Alain PASQUET (donne pouvoir à Mr Brahim MOHA), Chantal DESHONS (donne pouvoir à Mr Jérôme LEPLAT), François DANCONNIER (donne pouvoir à Mr Olivier DESLANDES), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à Mr Claude NOËL), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Cécile HEBERT-JACQUET), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Sabina COLIN (donne pouvoir à Mr Eric COLIN),

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (MENOUVILLE)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-12-16 – RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2022 : Crèche les COQUELICOTS – LPCR ENNERY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2224-5 et L5211-39,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, et notamment son article 16.4 portant sur l'aménagement et gestion, directe ou indirecte, de lieux publics d'accueil collectif des enfants,

Considérant que la compétence liée à l'aménagement et gestion, directe de la crèche d'Ennery est exercée sur le territoire par le délégataire LPCR (les petits chaperons rouges),

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'activités du délégataire LPCR au titre de l'année 2022 (document annexé à la présente délibération),
- **AUTORISE** Mme La Présidente ou son représentant à notifier tous documents y afférents.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023.

La Présidente,
Isabelle Mézières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 19 décembre 2023 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 12 décembre 2023 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, , Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Martine SALLON (donne pouvoir à Mr Christophe BUATOIS), Alain PASQUET (donne pouvoir à Mr Brahim MOHA), Chantal DESHONS (donne pouvoir à Mr Jérôme LEPLAT), François DANCONNIER (donne pouvoir à Mr Olivier DESLANDES), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à Mr Claude NOËL), Sylvie AMBLAS (donne pouvoir à Mme Cécile HEBERT-JACQUET), Isabelle MOUSSERON (donne pouvoir à Mme Isabelle MÉZIÈRES), Sabina COLIN (donne pouvoir à Mr Eric COLIN),

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Henri JALLET (MENOUVILLE)

Mr Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2023-12-17 MAGEO RAPPEL DES ENGAGEMENTS DE VNF ET DES CONTRAINTES DU VAL D'OISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat,

VU le projet MAGEO,

VU l'étude d'impact du projet MAGEO,

VU le rapport de l'Entente Oise-Aisne du 17 octobre 2023

VU le courrier tripartite du 23 avril 2013 relatifs aux impacts du projet MAGEO sur les inondations en Val d'Oise,

VU le courrier tripartite du 19 avril 2021 relatif aux impacts du projet MAGEO sur les inondations et la stabilité des berges de l'Oise dans le Val d'Oise,

VU le courrier bipartite du 19 octobre 2023 relatif à la demande d'autorisation environnementale liée au projet MAGEO,

VU l'avis négatif assorti de réserves du Comité syndical du 17 octobre 2023 de l'Entente Oise-Aisne portant sur le modèle de prévision de crues,

VU le courrier de réponse de Voies Navigables de France du 15 novembre 2023 relatif à la demande d'autorisation environnementale,

Communauté de communes

SAUSSERON

IMPRESSIONNISTES

CONSIDÉRANT que le projet MAGEO s'inscrit dans un programme global de liaison fluviale à gabarit européen, destiné à relier le bassin de la Seine au bassin de l'Escaut et qu'il nécessite la construction du Canal Seine Nord Europe reliant les bassins de la Seine et du Nord-Pas-de-Calais,

CONSIDÉRANT que ce nouveau corridor européen de fret fluvial entre les ports du Havre, de Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Liège et Rotterdam/Amsterdam, a pour objectif de décongestionner le trafic routier et de proposer un mode de transport plus économique et plus écologique,

CONSIDÉRANT que le projet MAGEO aggrave l'impact des phénomènes d'inondations en aval de Creil, donc pour l'ensemble du Val d'Oise jusqu'à la confluence avec la Seine,

CONSIDÉRANT l'existence d'un ouvrage de compensation, consistant en la réalisation d'un casier latéral à Verneuil-en-Halatte (60), visant à écrêter la pointe de crue et constituant une composante essentielle du projet pour neutraliser ces impacts,

CONSIDÉRANT que le passage des grands rhénans provoquerait une érosion accélérée des berges de la rivière, du fait du batillage plus important au regard du tonnage et du tirant d'eau des porteurs,

CONSIDÉRANT l'existence d'une vulnérabilité élevée des berges au risque d'érosion aggravé par MAGEO sur environ 10% du linéaire dans le Val d'Oise,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la motion intitulée « MAGEO : le Val d'Oise rappelle à VNF ses engagements sur la neutralité hydraulique et la compensation de l'érosion des berges », jointe au présent rapport
- **AUTORISE** Mme la Présidente, au travers de la motion qui sera adressée à VNF et transmise à l'ensemble des intercommunalités riveraines de l'Oise dans le Val d'Oise, à :
 - Rappeler les attentes et les exigences du territoire sur la neutralité hydraulique du projet MAGEO
 - Rappeler les engagements de Voies Navigables de France sur la compensation de l'érosion accélérée des berges dans le Val d'Oise du fait du futur passage des grands rhénans ;
 - Obtenir de Voies Navigables de France la garantie que le modèle de prévision de crue et son adaptation à l'ouvrage de Verneuil-en-Halatte permettra à minima de neutraliser de façon efficace et pérenne l'effet hydraulique de MAGEO.

Fait et délibéré le 19 décembre 2023.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES

